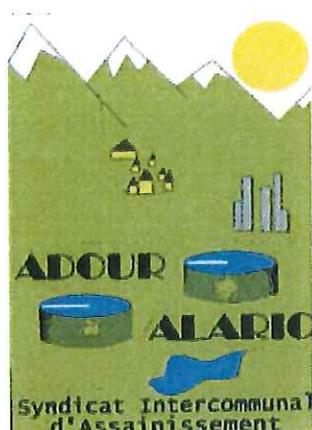


Département des Hautes-Pyrénées

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
ADOUR-ALARIC**



**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT
(COLLECTIF et NON COLLECTIF)**

Exercice 2015

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

I. PRESENTATION DU SERVICE :

Le présent rapport a pour objet de rassembler et de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2015.

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Adour-Alaric regroupe les communes d'Aureilhan, Barbazan-Debat, Séméac et Soues.

A noter qu'Allier, une partie de Tarbes (rive Est de l'Adour) et d'Orleix sont raccordés au Syndicat Adour Alaric par convention de déversement.

Le Syndicat Adour Alaric gère le Service Public de l'Assainissement Non Collectif pour les communes d'Aureilhan, Barbazan-Debat, Séméac et Soues, dans le cadre d'un marché de prestations de service.

A. Conditions d'exploitation du service d'Assainissement collectif :

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est Véolia Eau (anciennement Compagnie Générale des Eaux) en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2014. La durée du contrat est de 10 ans. Il prendra fin le 31 décembre 2023.

Vie du contrat :

- Signature du contrat le 23 septembre 2013 – Visé au contrôle de légalité le 24 décembre 2013
- Date d'effet du contrat de DSP – 1^{er} janvier 2014

B. Prestations assurées dans le cadre du service d'assainissement collectif :

Les prestations confiées à Véolia Eau sont les suivantes :

Exploitation du service d'assainissement collectif	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Exploitation de tous les ouvrages d'évacuation des eaux pluviales	Entretien des collecteurs, des avaloirs et puisards
Gestion des abonnés	Facturation, traitement des doléances clients
Mise en service	Des branchements
Entretien et grosses réparations exécutés à sa charge par le délégataire :	<p>Branchements : désobstruction sauf faute de l'abonné, entretien, réparation et contrôle ;</p> <p>Canalisations et regards de visite : renouvellement et remplacement des tampons des cadres et regards de visite ; désobstruction et curage ; entretien, réparation et renouvellement des canalisations jusqu'à 6Ml ; recherche des fuites ou d'arrivées d'eaux parasites, inspection par caméra et/ou test fumée ;</p> <p>Matériel de relèvement et annexes :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Matériel tournant et hydrauliques : renouvellement, entretien, réparation peinture ;○ Installations électriques y compris télégestion : entretien, réparation et renouvellement à l'identique ; <p>Génie civil et bâtiments :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Ouvrages en béton ou en maçonnerie : réparation de fissures très localisées, réparation d'éclats de bétons ou d'enduits, peinture des ouvrages peints, maintien de l'étanchéité naturelle ou artificielle ;

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie : entretien peinture et protection anti-corrosion, renouvellement entretien des fermetures, renouvellement ; ○ Toitures, ouvertures zinguerie : réparation ou remaniement localisés ; <p>Aménagements extérieurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Clôtures et portails : réparations et peintures, renouvellement ; ○ Espaces verts : entretiens des arbres, arbustes et zones enherbées ; ○ Voie de circulation du service : entretien et réfection ponctuelle.
Prestations particulières	Rétablissement des chaussées et trottoirs à l'emplacement des tranchées réalisées par le délégataire

Le Syndicat prend en charge :

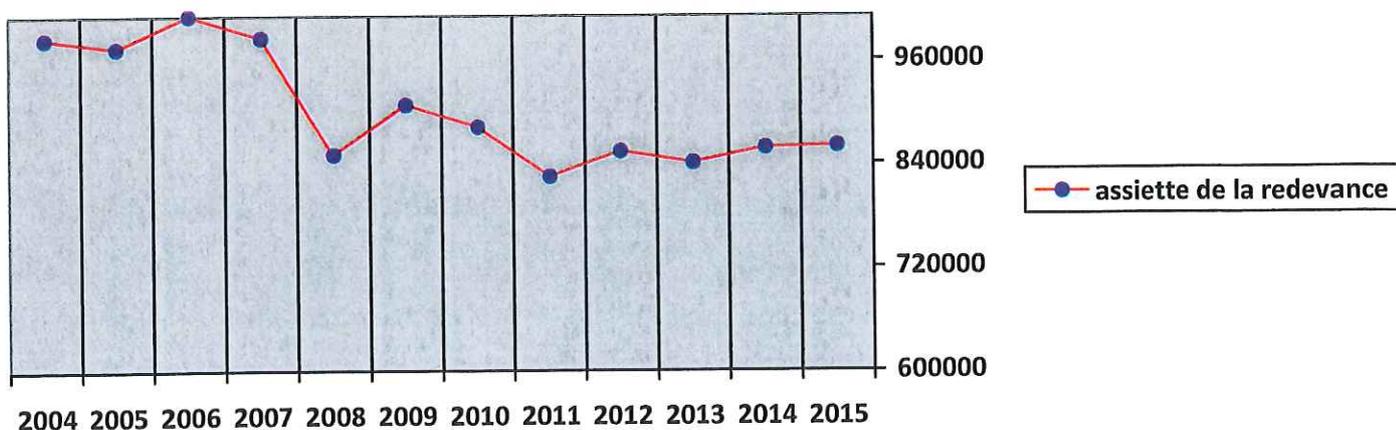
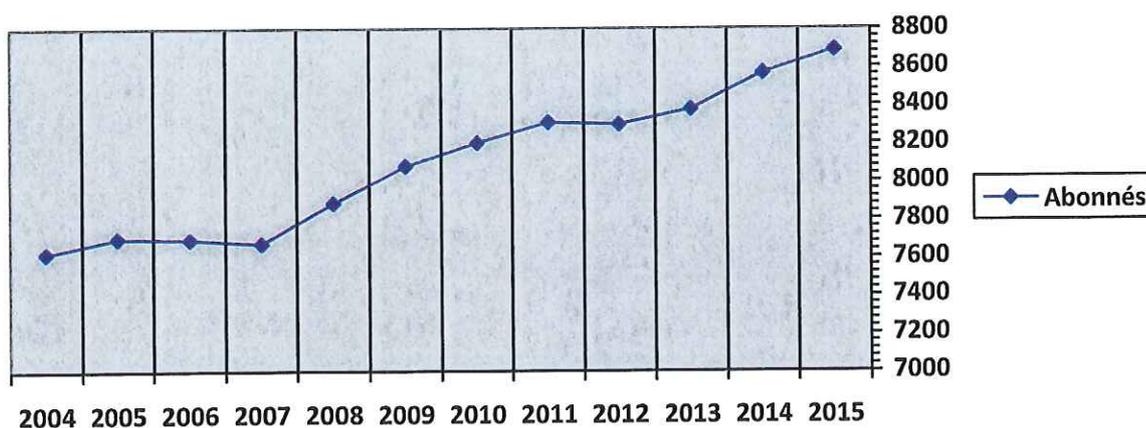
Entretien et grosses réparations exécutés à sa charge par la collectivité :	<p>Branchements : renouvellements, branchements neufs ;</p> <p>Canalisations et regards de visite : déplacement, modification géométrique, renouvellement ou chemisage complet au-delà de 6 Ml ;</p> <p>Matériel de relèvement et annexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Installations électriques y compris télégestion : mise en conformité avec la réglementation existante ou à venir ; <p>Génie civil et bâtiments :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Ouvrages en béton ou en maçonnerie : renouvellement de l'étanchéité, renouvellement ; ○ Toitures, ouvertures zinguerie : renouvellement ou remaniement complet ; <p>Aménagements extérieurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Espaces verts : plantations ○ Voie de circulation du service : réfection générale, modification de l'emprise
Gestion des abonnés	<p>Accueil des abonnés</p> <p>Réalisation de devis sur demande de branchement</p> <p>Information aux abonnés : Remise d'un schéma type de branchement, Règlement intérieur du service.</p>

II. INDICATEURS DESCRIPTIFS ET TECHNIQUES DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

A. LES USAGERS DU SERVICE

Nombre d'abonnés :	8 868
Assiette de la redevance (périmètre du Syndicat)	859 875m ³
Nombre d'habitants desservis (D. 201.0 source VEOLIA Eau)	20 116
Taux de desserte par des réseaux de collecte (P 201.1)	99 %
Taux de raccordement	100 %

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Δ/n-1
Nombre d'abonnés sur le périmètre su service	8183	8077	8199	8306	8 296	8 377	8568	8688	+1.4%
Assiette de la redevance	849 626	907 373	881 858	824 233	853 361	840 269	857 616	859 875	+0.26%



B. LES COLLECTEURS

Canalisations	2011	2012	2013	2014	2015
Longueur totale du réseau (km)	168.13	168.13	168.3	168.5	168.5
Canalisations gravitaires (m)	167 959	167 977	168 308	168 321	168 454
dont eaux usées	133 003	133 021	133 352	133 365	133 498
dont unitaires	15 467	15467	14 747	14 747	14 747
dont pluviales	19 489	19489	20 209	20 209	20 209
Canalisation de refoulement (Ml)	168	168	168	168	168
Branchements					
Branchements eaux usées/unitaires	6 567	6592	6 616	6 631	6 653
Ouvrages annexes					
Regards	3 113	3 118	3 118	3 139	3 144
Déversoirs d'orage	18	18	18	16	16
Postes Refoulement/relèvement					
Les Acacias	1	1	1	1	1
Place du Courlis	1	1	1	1	1
Saint Martin				1	1

Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (D 251.1):	0
Nombre d'Autorisation de Déversement (D 202)	16
Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquente de curage (P252.2):	4.72 (7 points pour 148413 km de réseau)
Indice de connaissance patrimoniale des réseaux (P 202.2)	70

1. Traitement des effluents

- o Type de station : traitement biologique
- o Commune d'implantation Aureilhan
- o Lieu-dit Chemin de la Carbonne
- o Capacité nominale 45000 EH - 2700 kg de DBO5/j
- o Volume annuel entrant 1 293 102 m3
- o Volume moyen entrant 3 543 m3/j (volume entrants 1 293 102 m3)
- o Max atteint 17 729 m3/j
- o Apports extérieurs (matière de vidange) 65 m3

2. Rejet STEP d'AUREILHAN

- o Milieu récepteur : Adour

3. Données techniques

Performances épuratoires

	Nbre de bilans disponibles	Charge en entrée de station (Kg/j)	Charge en sortie De station (kg/j)	Rendement (%)	Prescription de rejet – concentration mg/l et rendement
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	52	2013	112.7	94	125 et 65 % mini
Demande Biologique en Oxygène (DBO ₅)	24	674	22.5	97	25 et 70 % mini
Matière en Suspension (MES)	52	913	33.8	96	35 et 80 %
Azote Kjeldhal (NTK)	24	223.1	11.1	95	
Azote (NGL)	24	225.8	13.9	94	20
Phosphore total (Pt)	24	27.7	5.2	81	2

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (P254.3) : 100%

Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies par l'arrêté ministériel du 22 juin 2007 (P.204.3) : Indicateur établi par la police de l'eau – conforme

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies par l'arrêté ministériel du 22 juin 2007 (P.205.3) : conforme

Quantité de boues issues des ouvrages (D 203.0 6):	246.70 Tonnes de MS
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuée selon les filières conformes à la réglementation (P206.3):	100%

Valorisation des composts de boues :

Un volume de 3170 m3 de compost de boues d'épuration a été épandu sur une surface de 83 ha. La totalité de ce compost a été recyclé en agriculture dans le cadre du plan d'épandage.

Les analyses de boues, de compost et de sols réalisées en 2015 garantissent la conformité du produit et l'aptitude des sols au recyclage agricole.

Une mise à jour du plan d'épandage a été réalisée en 2015. La surface disponible pour l'épandage des composts est désormais de 646 ha.

C. STATION D'EPURATION DE PIETAT

1. Traitement des effluents

- o Type de station : Lit bactérien
- o Commune d'implantation : Barbazan-Debat – Quartier Piétat
- o Lieu-dit : Chemin de Las Coustères
- o Capacité nominale : 500 EH – 30 Kg de DBO5/j
- o Volume annuel entrant : 30 660 m3
- o Volume moyen entrant : 84 m3/j

2. Rejet

- o Milieu récepteur : L'Ousse

3. Données techniques

- o Capacité nominale : 100 m³/j

Performances épuratoires

	Charge en entrée de station (Kg/j)	Charge en sortie de station (Kg/j)	Rendement (%)	Prescription de rejet – concentration et rendement
Volume	84			
Matière en Suspension (MES)	210	12.6	94	50% mini
DCO	255	34.6	86	60% mini
Demande Biologique en Oxygène (DBO ₅)	27	10.1	63	35 mg/l ou 60% maxi

Quantité de boues produites (D 203): 2.1 Tonnes de MS

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuée selon les filières conformes à la réglementation (P206.3): 100%

N.B : Les rendements épuratoires présentés dans le tableau ci-dessus sont calculés à partir d'une seule analyse réglementaire.

III. ETUDES ET TRAVAUX 2015 :

A. ETUDES

- Le syndicat Adour-Alaric a choisi le bureau d'étude GIRUS pour réaliser l'étude de faisabilité de la réhabilitation du système d'assainissement du quartier de PIETAT (commune de Barbazan-Debat).
- Inspection télévisée de 275 ml de réseau – rue de la Paix à Barbazan-Debat

B. TRAVAUX REALISES SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT

1. Extension du réseau d'assainissement

	Localisation	Détail			observations
		RV	Ø 160	Ø 200	
SEMEAC	Rue du Commando Hispano	1		80	
SEMEAC	Rue du 19 mars 1962	2		53	
	Total (ml)	3		133	

2. Renouvellement du réseau et des branchements

	Localisation	Détail				observations
		RV	Ø 160	Ø 200	Ø 315	
AUREILHAN	Allée des Tamaris	2		45		Renouvellement de 6 branchements Regard de visite en polyéthylène
AUREILHAN	Allée des Tilleuls	3		38		Renouvellement de 5 branchements Regard de visite en polyéthylène
AUREILHAN	Avenue Jean Jaurès			8.5		Chemisage du réseau "technique sans tranchée"
BARBAZAN-DEBAT	Rue de la Paix	7		176.5		Renouvellement de 4 branchements Regard de visite en polyéthylène
BARBAZAN-DEBAT	Rue de la Paix/rue Notre Dame de Piétat			32.5		Chemisage du réseau "technique sans tranchée"
SOUES	Cité bois	3		69.5		Renouvellement de 7 branchements (basculement du réseau unitaire vers séparatif)
	Total (ml)	15		370		

	2011	2012	2013	2014	2015
Taux de renouvellement des réseaux (%)	0.65	0.55	0.38	0.25	0.24
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchement (ml)	148 638	148 656	148 267	148.280	148 413
Longueur renouvelée totale (ml) par la Collectivité	709	330	0	321	370

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (P253.2) : 0.41 %

3. Mise à la cote et/ou renouvellement de tampons

MO	Entreprise	Localisation	Nombre
SIAA	COLAS	Avenue Jean Jaurès - AUREILHAN Réfection revêtement RN 21	42
SIAA		Différents secteurs	16
		Total	58

IV. Branchements particuliers :

Commune	Nombre de branchements
AUREILHAN	2
BARBAZAN-DEBAT	2
SEMEAC	15
SOUES	3
TOTAL	22

SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT ADOUR-ALARIC

RECAPITULATIF GENERAL

**TRAVAUX SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT
REALISES PAR LE SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT ADOUR-ALARIC**

ANNEE 2015

DESIGNATION	COMMUNES				TOTAL (ml)	OBSERVATIONS
	AUREILHAN	BARBAZAN	SEMEAC	SOUES		
RESEAU						
<u>LINEAIRE RESEAU NEUF (EXTENSION)</u>						
Réseau Ø 200 PVC CR8			133		133	
Réseau Ø 200 FONTE						
Réseau Ø 160 PVC CR8						
TOTAL LINEAIRE RESEAU NEUF					133	Total linéaire neuf A = 133
<u>LINEAIRE RESEAU REHABILITE</u>						**
Réseau renouvelé (remplacement)	83	176.5		69.5	329	
Réseau réhabilité (chemisage)	8.5	32.5			41	
					370	** RENOUVELLEMENT
BRANCHEMENTS						
<u>LINEAIRE BRANCHEMENTS NEUF</u>						
Branchement Ø 200 PVC CR8						
Branchement Ø 160 PVC CR8	16	14	56.7	24	110.7	
Branchement Ø 125 PVC CR8			24.8		24.8	
TOTAL LINEAIRE BRANCHEMENT NEUF					135.5	
Tabouret d'assainissement à passage direct	2	2	15	3	22	**
<u>BRANCHEMENTS REHABILITES</u>						
Branchements renouvelés	11	4		7	22	
- Boîte siphonide existante remplacée par tabouret passage direct					0	
TOTAL (U)						
<u>REGARDS DE VISITE</u>						
<u>REGARDS DE VISITE CREES</u>						
Ø 800 ou Ø 1000 BETON CREE Ø 600 pehd			5		5	
TOTAL REGARDS DE VISITE CREES					5	**
Regards bétons remplacés par RV béton			1		1	
Regards bétons réhabilités					0	
TOTAL REGARDS DE VISITE REHABILITES					1	
Tampon mis à la côte et renouvelé	55		3		58	
INSPECTION CAMERA par SIAA		275			275	
TOTAL LINEAIRES INSPECTES PAR SIAA					275	**

** : Données à utiliser pour le rapport du délégué pour l'évolution du patrimoine

A. PROGRAMME PREVISIONNEL (2016)

1. Extensions du réseau

Communes	Rues	Remarques
Aureilhan	Rue Marcel Pagnol – AI342, 346 Rue des Cerisier – AK 4	<i>Si demande de PC déposée</i>
Barbazan-Debat	Rue de l'Indépendance - AE 132 Rue des Aulnes – AE 33 Rue des Bruyères - AB 7 et 23 Rue de la Libération – AB 41 Rue de la Paix – AC 73	<i>Si demande de PC déposée</i> - - -
Séméac	Rue Fénelon – AI 295 Chemin St Frai – AE 34, 35, 349	<i>Si demande de PC déposée</i>
Soues	Rue de la Libération AD 32 Chemin du Clauzier – AA 907	<i>Si demande de PC déposée</i>

2. Renouvellement et réhabilitation du réseau :

- Renouvellement du réseau et des branchements
 - Allée du Lhéris - Aureilhan
 - Rue Chambord (secteur du n° 17 à 21) – Aureilhan
- Réhabilitation du réseau d'assainissement par chemisage "technique sans tranchée" dans différents secteurs du syndicat
- Mise à la côte et renouvellement de tampons d'assainissement selon le programme de réfection des voiries établis par les communes

3. Etude :

- Réalisation de l'étude de faisabilité pour la réhabilitation de la station d'épuration de Piétat (Barbazan-Debat)

V. INDICATEURS FINANCIERS

A. Indicateurs financiers généraux

1. Recettes d'exploitation

Redevance assainissement (part collectivité)	712 504
Contributions communales au titre du traitement des eaux pluviales	61 216
Total en euro	773 720

Participation pour Raccordement à l'Egout perçue en 2015 (permis de construire et permis de lotir) :

Participation au Financement d'Assainissement Collectif	52 588.65
---	-----------

PRIME EPURATION (versée par l'Agence de l'Eau) : 74 864 €

2. Etat de la dette

Dettes en capital au 1^{er} janvier 2015 : 4 820 528.24

Pour information dette en capital au 1^{er} janvier 2014: 4 968 423.59

Durée d'extinction de la dette (P 256.2):	26 ans
---	--------

B. Prix du service de l'assainissement collectif

1. Composition du prix du service

Une partie fixe ou abonnement

Une partie variable proportionnellement à la consommation d'eau potable

Les compteurs sont relevés annuellement. Les abonnements sont payables d'avance semestriellement. Les consommations sont payables au vu du relevé.

Chaque année, l'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part revenant à la collectivité. Ceux-ci découlent des charges du service et sont calculés sur la base de statistiques relatives à l'évolution de l'assiette de facturation.

Les tarifs concernant la part de Véolia Eau sont révisés annuellement conformément au contrat d'affermage. Ils sont obtenus par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les tarifs concernant la part syndicale sont fixés chaque année par délibération

Délibération séance du 18 décembre 2014_ tarifs 2015

Délibération séance du 17 décembre 2015 _ tarifs 2016

2. Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	1 ^{er} janv 2015	1 ^{er} janv 2016
Abonnement		
Part distributeur	19.00	19.22
Part collectivité	35.35	36.00
Consommation (/m³)		
Part distributeur	0.5229	0.5287
Part collectivité	0.5300	0.5550

3. Composantes de la facture d'un usager de 120m³

	Qté En m ³	Tarifs 1 ^{er} janv. 2015		Tarifs 1 ^{er} janv. 2016	
		Prix Unitaire H.T	Montant H.T	Prix Unitaire H.T	Montant H.T
TRAITEMENT ET COLLECTE DES EAUX USEES					
Abonnement					
Part distributeur			19.00		19.22
Part collectivité			35.35		36.00
Sous total 1			54.35		55.22
Consommation (/m³)					
Part distributeur	120	0.5229	62.74	0.5287	63.44
Part collectivité	120	0.53	63.60	0.555	66.60
Sous-total 2			126.34		130.04
Total collecte et traitement des eaux usées			180.69		185.26
ORGANISME PUBLICS					
Redevance					
Modernisation des réseaux de collectes	120	0.2350	28.20	0.24	28.80
Total organismes publics			28.20		28.80
Total H.T. de la facture		TVA 10%	208.89		214.06
Total T.T.C de la facture (en euros)			229.78		235.47

Prix TTC du m³ D204.0	1.91	1.96
---	-------------	-------------

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

I. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

a. Organisation administrative du service

Le SPANC ADOUR ALARIC regroupe les communes d'Aureilhan, Barbazan-Debat, Séméac et Soues. Le service est exploité en régie avec une prestation de service.

Le prestataire est Véolia Eau en vertu d'un contrat ayant pris effet au 1^{er} janvier 2014 et dont l'échéance est prévue au 31 décembre 2019.

b. Prestations assurées dans le cadre du service :

Le service assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif imposé par l'article L. 2224-8 du CGCT.

c. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 150 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents

D 031 Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service de l'assainissement non collectif 150 personnes

d. Estimation du nombre d'installations d'ANC :

Aureilhan	Barbazan-Debat	Séméac	Soues
31	21	16	9

a. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.
Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2014	Exercice 2015
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	oui	Oui

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2015 est de 110

II. ACTIVITE DU SERVICE EN 2015

a. Contrôles réalisés :

Prestations	Aureilhan	Barbazan-Debat	Séméac	Soues
Contrôle de conception ou réalisation des installations nouvelles	1	0	0	0
Contrôle périodique de bon fonctionnement	4	8	5	3

b. Taux de conformité des dispositifs d'ANC :

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N,**
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.**

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

	Exercice 2014	Exercice 2015
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	43	42
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	71	77
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	—	—
Taux de conformité en %	60,6	54,5

D 301 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif 54.5%

III. TARIFICATION DU SERVICE

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Tarifs	Au 01/01/2014	Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
Compétences obligatoires			
Tarif du contrôle des installations neuves en €	26.00	26.00	28.00
Tarif du contrôle des installations existantes en €	45.00	46.0	48.0
Tarifs du contrôle de diagnostic initial des ouvrages	62.00	63.00	63.00

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés sont les suivantes :

- Délibération du 19/12/2013 effective à compter du 01/01/2014
- Délibération du 18/12/2014 effective à compter du 01/01/2015
- Délibération du 17/12/2015 effective à compter du 01/01/2016

GLOSSAIRE

DCO	Demande chimique en oxygène
DBO ₅	Demande Biologique en Oxygène pendant 5 jours
MES	Matière En Suspension
NTK	Azote Kjeldhal
PT	Phosphore Total
Equivalent Habitant	Rejet de 60 g de DBO ₅ par jour

SOMMAIRE DES INDICATEURS

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE

- D 021 Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte d'eau usée
- D 202 Nombre d'Autorisations de Déversement d'effluents d'établissement industriel
- D 203 Quantité de boues issues des ouvrages
- D 204 Prix TTC du service pour 120 m³

INDICATEURS DE LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER

- P 201.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte
- D 251.1 Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers

INDICATEURS DE GESTION FINANCIERE ET PATRIMONIALE

- P 202.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux
- P 253.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées
- P 256.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité

INDICATEURS DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

- P.321 Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 modifié par le décret du 2 mai 2006
- P. 322 Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 modifié par le décret du 2 mai 2006
- P. 323 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 modifié par le décret du 2 mai 2006.
- P. 206.3 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation.
- P. 254.3 Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau.
- P. 255.3 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- D 031 Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service de l'assainissement non collectif
- D 032 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif
- D 301 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif